

## Réunions Publiques Raccordement au réseau du THD42

**Communes de Le Bessat, Tarentaise et Graix**

**Mercredi 11 décembre 2019 à 18h30**

**Commune de Saint-Romain-les-Atheux**

**Vendredi 13 décembre 2019 à 18h30**

---

### Qu'est-ce que le Haut débit et le Très Haut Débit ?

Le Très Haut Débit est un accès à Internet, qui permet d'envoyer et de recevoir un grand nombre de données (documents, photos, vidéos, etc.) dans un temps court.

L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP) considère l'accès à Internet à « haut débit » dès que le débit est supérieur à 512 Kbits par seconde et à "Très haut débit" lorsqu'il est égal ou supérieur à 30 Mégabits par seconde (\*).

**Le Très Haut Débit est un accès à internet « ultra performant » grâce à son support la fibre optique et ses organes de connexions.**

**Pour bien comprendre le déploiement de la fibre sur le territoire du département de la Loire, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEL (THD 42), et le territoire de la communauté de communes, quel est le dispositif retenu ?**

### Le contexte général

Le déploiement des infrastructures de Très haut débit réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du SIEL rentre dans le cadre du **Plan « France Très Haut Débit »** pour rapprocher la fibre optique (10 500 Km de fibre optique) grâce au raccordement de 172 000 prises des logements, des entreprises et des services publics.

### Le projet THD42

Le financement de ces infrastructures à hauteur de **280 M€**, hors zone AMII (Appel à Manifestation d'Intérêt à Investir) desservie par « Orange » (43 Communes de ST ETIENNE METRO et 6 Communes de la Communauté d'Agglomération de ROANNE) est apporté **par tiers avec** :

- 1°) l'Etat et la Région (Subventions),
- 2°) les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (**EPCI-FP**) dont la CCMP et les 16 communes (avec une participation financière à hauteur de **5,4 M€**),
- 3°) le **SIEL**, maître d'ouvrage du déploiement des infrastructures **THD 42**, sur les 277 communes restantes.

## Sur le territoire de la CCMP en quoi consiste le déploiement THD 42 en cours ?

Il s'agit de la construction des infrastructures du Très Haut Débit (**THD42**) qui comprend la pose de «Shelter» (Point de mutualisation – **PM** regroupant environ **1000 abonnés**), connecté au réseau principal « autoroutes de fibre optique » par l'intermédiaire du nœud de raccordement optique (**NRO**). L'installation de **11 PM** est prévue sur le territoire CCMP.

Le Point de mutualisation (**PM**) regroupe les fibres optiques en provenance d'un quartier, d'une commune ou d'un groupe de communes (ou de hameaux) et rassemble les points de branchements (**PB**) correspondants à des boîtiers installés dans les rues dans l'objectif de raccorder les habitants ou entreprises.

Au final, il s'agit de raccorder **9 500 prises** dites **prises terminales optiques (PTO)** installées dans les logements, les entreprises, les associations et autres services de ce territoire.

## Comment les habitants et les usagers vont-ils se raccorder à ce réseau ?

Les infrastructures de **THD 42** construites font l'objet d'une validation des caractéristiques techniques de fonctionnement et des essais d'utilisation qui répondent aux normes en vigueur avant leur réception par Point de mutualisation (**PM**). Ces installations sont ensuite remises par le SIEL à l'entreprise exploitante de ce nouveau réseau dans le cadre d'une Délégation de Service Public - DSP.

A l'issue de ces travaux, une réunion publique organisée par la Communauté de communes, la Mairie et le SIEL permet une information des habitants/usagers, situés dans les communes concernées, sur les modalités pratiques des branchements souhaités. Il s'en suit une période dite de « gel commercial » durant 3 mois pendant laquelle les usagers sollicitent leur raccordement, via une plateforme dédiée. **Ce raccordement est gratuit pour l'utilisateur.**

**Les travaux de déploiement de la fibre optique sont terminés pour 4 nouvelles communes et la réunion publique d'information sur l'accès au THD, est programmée :**

**Le Mercredi 11 décembre 2019, à 18h30, au BESSAT**

**Salle Polyvalente (50 rue du Féria)**

**Pour les habitants de Le Bessat, Tarentaise et Graix**

**Le Vendredi 13 décembre 2019, à 18h30,**

**à Saint-Romain-les-Atheux**

**Salle Polyvalente (le bourg)**

**Pour les habitants de cette commune**

## Quels sont les services numériques attendus ?

Une fois raccordé, chaque bénéficiaire raccordé au réseau THD42 peut ainsi obtenir des Fournisseurs d'Accès Internet (**FAI**) **présents sur ce marché**, l'offre qui répond le mieux à son besoin, sachant qu'un abonnement qui relève de l'utilisation de la fibre optique permet d'obtenir un débit de l'ordre de 100 Mbits/s au lieu de 512 Kbits/s exceptionnellement 20 Mbits/s, pour des enregistrements de quelques secondes au lieu de plusieurs dizaines de minutes dans l'offre actuelle, par exemple.

Les services attendus touchent ainsi toutes les strates de la population pour des raisons très différentes, liées à leur propre besoin.

Les premiers services attendus visent :

- \* La vidéo Ultra Haute Définition ;
- \* La télémédecine, la téléassistance,
- \* La télé-éducation ;
- \* Le télétravail et les conférences à distance ;
- \* L'envoi rapide de fichier volumineux, de photographies, de base de données..... ;
- \* Le stockage de données et des moyens interactifs d'utilisation (data) ;

L'utilisation simultanée de plusieurs appareils raccordés au réseau, n'obère pas ses capacités.

Les services publics et les services en général sont de plus en plus utilisateurs de procédures administratives dématérialisées et les services aux publics sont eux aussi favorisés par des démarches numériques sécurisées (Passeport, Permis de conduire, Carte d'Identité...)

Cette liste est non exhaustive, car les usages de la fibre optique vont évoluer dans les prochaines années, notamment avec l'accélération de la dématérialisation des procédures et l'ouverture des bases de données.

**Toutefois, l'utilisateur reste libre d'utiliser ou non ce nouveau service.**

(\*) Le terme de débit désigne la quantité d'informations qu'un réseau permet de transférer en un temps donné. Il est exprimé en « bit », une unité de mesure de la quantité de données susceptible de circuler dans un réseau: en kilobits, mégabits ou gigabits selon le niveau du débit. **Plus le débit est élevé, plus la vitesse de transmission et de réception des données (documents, vidéos, musiques, etc.) est rapide.**